



Assemblée générale

Distr. limitée
3 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Cinquième Commission

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

**Projet de résolution présenté par le Président de la Commission
à l'issue de consultations**

Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit* aux conclusions et aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;
3. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif², et souligne que la présente résolution ne préjuge en rien de l'examen ultérieur de la Mission par l'Assemblée générale ni de toute décision qu'elle pourrait prendre concernant les dispositions budgétaires, la structure organisationnelle ainsi que les besoins en effectifs et en ressources opérationnelles de la Mission lors de l'examen du projet de budget détaillé présenté par le Secrétaire général.

¹ A/69/404.

² A/69/408.

